FNTR

Communiqué de presse

Grand-Est, le 09 novembre 2026

R-Pass et écocontribution poids lourds (ECPL) : faute de réponses de la Région, les transporteurs quittent la table

Réunis ce 9 novembre avec les représentants de la Région Grand Est, la FNTR, l'Union TLF et l'OTRE n'ont obtenu aucune réponse concrète sur les conséquences économiques de l'écocontribution poids lourds (ECPL). Face à l'urgence et à l'absence de garanties sur sa répercussion, les organisations professionnelles ont décidé de quitter la table des discussions.

À la suite de la mobilisation du 15 octobre à Metz, les syndicats FNTR du Grand Est, aux côtés de l'Union TLF et de l'OTRE, ont été reçus ce 9 novembre par les vice-présidents de la Région Grand Est en charge des Transports et de l'Économie. La FNTR nationale était également présente. La Fédération a regretté l'absence du président de la Région alors que les entreprises attendent des réponses concrètes sur les conséquences du R-Pass et de l'ECPL.

L'enjeu économique est considérable : **selon les trajets concernés, l'ECPL pourrait représenter entre 9 et 13 % du prix de vente du transport**. Dans un contexte déjà très dégradé, marqué notamment par le poids du carburant et des marges extrêmement faibles, les entreprises de transport ne peuvent absorber une telle charge. La situation est d'autant plus préoccupante que les négociations tarifaires avec les chargeurs sont actuellement en cours. Sans visibilité sur les conditions dans lesquelles cette nouvelle charge pourra être répercutée, les transporteurs sont dans l'incapacité d'anticiper le montant à intégrer dans leurs tarifs pour 2027.

La FNTR a également dénoncé **la multiplication des interdictions de circulation prises par les communes limitrophes des axes soumis à taxation**. Destinées à prévenir les reports de trafic, elles réduisent les possibilités d'itinéraires et ajoutent de nouvelles contraintes d'exploitation pour les entreprises.

Dans ces conditions, la FNTR demande une nouvelle fois **la suspension de l'ECPL tant que les dispositions permettant de garantir sa répercussion obligatoire et effective aux donneurs d'ordre n'auront pas été adoptées.**

ECPL : toujours pas de changement

Les représentants de la Région ont confirmé l'entrée en vigueur du R-Pass en Alsace au 1er janvier 2027. **L'ECPL reste quant à elle prévue au 2 avril 2027**, sans qu'aucune réponse n'ait été apportée sur l'accompagnement des entreprises face à ses conséquences économiques. Face à cette nouvelle absence de réponse, alors que le R-Pass doit entrer en vigueur dans quelques semaines et que les entreprises négocient actuellement leurs tarifs pour 2027, **la FNTR, l'Union TLF et l'OTRE ont décidé de quitter la table des discussions.**

« *Nous parlons d'une nouvelle charge pouvant représenter entre 9 et 13 % du prix de vente du transport. Les entreprises n'ont tout simplement pas les moyens de l'absorber. Alors que les négociations tarifaires sont en cours, elles doivent savoir aujourd'hui comment cette taxe pourra être répercutée. Tant qu'un mécanisme de répercussion obligatoire et effectif n'est pas garanti, nous demandons la suspension de l'ECPL.* », déclare Brigitte Kempf, coprésidente de la FNTR Alsace et dirigeante des Transports Kempf.

La FNTR appelle une nouvelle fois la Région Grand Est à entendre l'alerte lancée par les entreprises de transport routier et à prendre pleinement la mesure de la situation économique du secteur.

CONTACT PRESSE :

Martine BENSA, déléguée régionale de la FNTR Grand Est : 06 86 80 56 90